

# MAIRIE DE SELLES-SUR-CHER

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

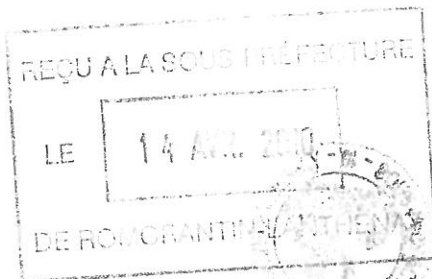
2010/068

le : 06 avril

L'an deux mille dix

le Conseil Municipal de la commune de Selles-sur-Cher  
dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GRASLIN  
Secrétaire de séance : Madame Annick CLEMENT

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2010



**En exercice : 27**  
**Présents : 24**  
**Votants : 26**  
**Pour : 25**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 1**

**PRESENTS :** Monsieur Joël GRASLIN, Madame Christine BOITARD, Madame Michelle BARBOU, Monsieur Patrick SAUVAGE (pouvoir de Jacky BONNICHON), Madame Moïsette LEFEVRE, Monsieur Joseph PINEL, Monsieur Jean Paul PINON Maires Adjoints. Monsieur Michel FOUCHER, Monsieur Jean Pierre GALOPIN, Madame Andrée DANGE, Monsieur Roger PANNEREC, Monsieur Gilles BOUNIOU, Madame Annick CLEMENT, Madame Rose REGOLI, Monsieur Jean Pierre RICLET, Monsieur Pierre FERRET (pouvoir de Monsieur Gilles PARRE), Madame Carole TOUZET, Mademoiselle Carine KMIEC, Madame Caroline COLLIN, Monsieur Francis MONCHET, Mme Huguette CONNIN, Madame Annie RACINE, Monsieur Bruno BERNARD, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** , Monsieur Jacky BONNICHON (pouvoir à Patrick SAUVAGE), Monsieur Gilles PARRE (pouvoir à Monsieur Pierre FERRET).

**ABSENTS NON EXCUSES :** Monsieur Fabrice BERTHIER.

### TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'instruction. Il expose à l'Assemblée que l'article 26 de la loi portant Engagement National pour le Logement (loi du 13 juillet 2006), permet aux Communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement.

Le taux est fixé à 10 % de la plus-value, c'est-à-dire de la différence entre le prix de cession du terrain défini à l'article 150 VA et le prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents :

- Autorise le Maire à instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement dans les conditions définies ci-dessus.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Lecture faite les membres présents ont signé  
la copie conforme  
de la délibération de la Mairie de Selles-sur-Cher, le 06 avril 2010  
Le Maire, Joël GRASLIN,

TRANSMIS S/PREF. DE ROMORANTIN LE : 13 AVR. 2010

RECU S/PREF DE ROMORANTIN LE : 14 AVR. 2010

RENDU EXECUTOIRE LE : 19 AVR. 2010

En application des dispositions du décret 65.29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à partir de la publication.